

Consignes pour les opérateurs Accueil Temps Libre – gestion de cas COVID-19

1. Enfants appartenant à un groupe à risque

Certains enfants sont plus susceptibles de développer une forme sévère de COVID-19. Des groupes à risque ont été identifiés par les associations professionnelles de pédiatrie belges qui ont édicté des lignes directrices permettant aux **médecins traitants de prendre la décision, en concertation avec les parents et/ou les soignants impliqués, d'autoriser les enfants à fréquenter - ou non - l'école. Les parents dont l'enfant présente une maladie chronique grave sont invités à consulter leur médecin traitant ou spécialiste pour avis.**

2. Mesures pour les enfants (et adultes) présentant des symptômes (pour tous les âges)

a) Les enfants (ou adultes) présentant des symptômes doivent rester à domicile et contacter leur médecin traitant

Les enfants ou le personnel présentant des signes cliniques doivent rester à la maison et contacter leur médecin traitant.

Un enfant doit rester à domicile et ne peut pas venir à la garderie ou aux cours s'il est malade ou présente :

- Au moins **un** des symptômes majeurs suivants d'apparition aiguë, sans autre cause évidente :

- fièvre¹
- toux
- difficultés respiratoires
- douleur thoracique
- perte de goût et/ d'odorat sans cause apparente

OU

- Au moins **deux** des symptômes mineurs suivants, sans autre cause évidente :

- douleurs musculaires
- fatigue
- rhinite (encombrement ou écoulement nasal)
- maux de gorge
- maux de tête
- perte d'appétit
- diarrhée aqueuse

OU

- Une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique...), sans autre cause évidente.

¹ Pour les adultes, la fièvre est un symptôme mineur → à combiner avec un autre symptôme

En cas de doute ou de questions, un contact peut toujours être pris avec votre responsable de la santé et des soins.

b) En cas d'apparition de symptôme(s) à l'accueil

En cas d'apparition d'un symptôme chez un élève pendant la présence à l'accueil :

- L'élève doit être isolé des autres dans l'espace dédié (**medical room**) ;
- Ses parents doivent être contactés immédiatement pour venir le récupérer ;
- Un adulte de l'accueil s'enquiert régulièrement de son état de santé auprès de lui (toujours le même si possible), en portant un masque ;
- Après le départ d'un élève malade, cet espace doit être aéré et désinfecté ;
- Les parents devront contacter le médecin traitant qui jugera s'il y a lieu de réaliser un test PCR² et si l'enfant peut fréquenter l'école ou non ;
- Si un test est réalisé, l'enfant doit rester isolé au moins jusqu'à ce que le résultat soit connu afin d'éviter toute nouvelle propagation du virus. En cas de forte suspicion de COVID-19, les cohabitants (frères et sœurs fréquentant l'accueil) doivent déjà s'isoler préventivement en attendant le résultat du test.
- L'enfant pourra retourner à l'accueil en fonction de l'évaluation faite par son médecin traitant.
- Un certificat médical est fourni dans le cadre des procédures habituelles de l'Enseignement.

Pour toute question relative à la gestion d'un cas possible ou confirmé de COVID-19, l'accueil contacte responsable de la santé et des soins.

c) Enfant répondant à la définition d'un cas possible de COVID-19

Lorsqu'un enfant répond à la définition d'un cas possible de COVID-19 :

L'ENFANT FRÉQUENTANT L'ÉCOLE MATERNELLE

- Contact est pris par ses parents avec son médecin traitant.
- Le médecin évalue la nécessité ou non d'effectuer un test :
 - ➔ S'il n'y a pas de test effectué, l'enfant peut revenir à l'accueil sur base de l'évolution de son état de santé, déterminé par son médecin. Il n'y a pas de quarantaine.
 - ➔ Si un test est effectué et qu'il est **négatif**, il peut revenir à l'accueil sur base de l'évolution de son état de santé, déterminé par son médecin.
 - ➔ Si un test est effectué et qu'il est **positif**, il est isolé à la maison et peut revenir à l'accueil 7 jours après l'apparition des symptômes s'il n'a pas de fièvre les 3 derniers jours et qu'il y a amélioration significative des symptômes.

² Pour un enfant en maternelle (≈ 3 à 5 ans), le test est réalisé exceptionnellement et n'est recommandé que dans certains cas

L'ENFANT FRÉQUENTANT L'ÉCOLE PRIMAIRE

- Contact est pris par ses parents avec son médecin traitant.
- Un test est effectué (en attendant le résultat du test, l'enfant reste à la maison) :
 - ➔ Si le test **est négatif**, il peut revenir à l'accueil sur base de l'évolution de son état de santé, déterminé par son médecin. Il n'y a pas de quarantaine.
 - ➔ Si le test **est positif**, il est isolé à la maison et peut revenir à l'accueil 7 jours après l'apparition des symptômes s'il n'a pas de fièvre les 3 derniers jours et qu'il y a amélioration significative des symptômes.

LE JEUNE FRÉQUENTANT L'ÉCOLE SECONDAIRE

- Contact est pris par ses parents avec son médecin traitant.
- Un test est effectué (en attendant le résultat du test, le jeune reste à la maison) :
 - ➔ Si le test **est négatif**, il peut revenir à l'accueil sur base de l'évolution de son état de santé, déterminé par son médecin. Il n'y a pas de quarantaine.

SAUF si le jeune est contact étroit d'un cas confirmé.
Dans ce cas, il est mis en quarantaine et ne peut revenir à l'accueil que 14 jours après le contact à haut risque avec le cas confirmé OU 14 jours après que le membre de la famille infecté ait été autorisé à mettre fin à l'isolement à domicile. Un deuxième test est possible, permettant peut-être une quarantaine plus courte. Ceci est du ressort du médecin traitant.
 - ➔ Si le test **est positif**, il est isolé à la maison et peut revenir à l'accueil 7 jours après l'apparition des symptômes s'il n'a pas de fièvre les 3 derniers jours et qu'il y a amélioration significative des symptômes.

CONSÉQUENCES POUR LA COLLECTIVITÉ POUR LES ENFANTS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE MATERNELLE ET EN PRIMAIRE

- Si un enfant du groupe est un cas de COVID-19 confirmé, tous les enfants du groupe ainsi que l'encadrant sont considérés comme des contacts à bas risque³.

³ À titre d'information, vous trouverez en annexe la classification des contacts, et l'explication sur les notions de « haut risque » et « bas risque »

- Il n'y a pas de test ni de quarantaine pour les autres enfants et l'encadrant du groupe mais une information doit être transmise aux parents (cf. les lettres-type).
- Il faut surveiller l'apparition éventuelle de symptômes durant 14 jours chez les enfants et adultes avec lesquels il a été en contact.
- **Le groupe poursuit normalement ses activités.**

CONSÉQUENCES POUR LA COLLECTIVITÉ POUR LES JEUNES FRÉQUENTANT L'ÉCOLE SECONDAIRE

- **Si la distance physique (>à 1,5m) a bien été respectée**, les autres jeunes du groupe, l'encadrant et les autres groupes sont contacts à bas risque.
 - Il n'y a pas de test ni de quarantaine mais une information doit être transmise aux parents (cf. les lettres-type).
 - Il faut surveiller l'apparition éventuelle de symptômes durant 14 jours chez les jeunes et les adultes avec lesquels il a été en contact (= période d'incubation potentielle).
 - **Le groupe poursuit normalement ses activités.**
- **Si la distance physique n'a pas été respectée pendant plus de 15 minutes**, les jeunes et l'encadrant dans le cas sont des contacts à haut risque.
 - Ils doivent être mis en quarantaine et être testés
 - Si le **test est négatif**, la quarantaine reste d'application, pendant 14 jours après le dernier contact à risque. Un deuxième test peut être effectué sous certaines conditions et la quarantaine raccourcie. Le jeune et ses parents discuteront de cette possibilité avec leur médecin traitant.
 - Ceux dont le test est positif sont isolés à la maison et peuvent revenir à l'accueil 7 jours après l'apparition des symptômes s'ils n'ont pas de fièvre les 3 derniers jours et qu'il y a amélioration significative des symptômes.

Remarque pour tous les âges

Pour les participants ayant été hospitalisés en raison d'une des formes majeures de COVID-19, la durée de l'isolement au domicile suite à la sortie d'hospitalisation et donc la date possible de retour en collectivité (école de devoirs, accueil extrascolaire, animation de la bibliothèque, activités du CEC...) sera déterminée par le médecin traitant.

3. Mesures pour les enfants cohabitants d'un cas COVID-19

Les enfants étant contact d'un cas positif dans le ménage (parents ou autres cohabitants) sont considérés comme des contacts à haut risque.

L'ENFANT FRÉQUENTANT L'ÉCOLE MATERNELLE

- L'enfant n'est pas testé.
- Il est mis en quarantaine et ne peut revenir à l'accueil que 14 jours après le contact à haut risque avec le membre de la famille infecté OU 14 jours après que le membre de la famille infecté ait été autorisé à mettre fin à l'isolement à domicile.
- Si l'enfant devient symptomatique en cours de quarantaine, il est considéré comme un cas confirmé.

L'ENFANT FRÉQUENTANT L'ÉCOLE PRIMAIRE ET SECONDAIRE

- L'enfant est testé.
- Si le **test est négatif**, il est mis en quarantaine et ne peut revenir à l'accueil que 14 jours après le contact à haut risque avec le membre de la famille infecté OU 14 jours après que le membre de la famille infecté ait été autorisé à mettre fin à l'isolement à domicile.
Un deuxième test est possible, permettant peut-être une quarantaine plus courte. Ceci est du ressort du médecin traitant.
- Si le **test est positif**, il est isolé à la maison et peut revenir à l'école 7 jours après l'apparition des symptômes s'il n'a pas de fièvre les 3 derniers jours et qu'il y a amélioration significative des symptômes.

CONSÉQUENCES POUR LA COLLECTIVITÉ POUR LES ENFANTS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE MATERNELLE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

- Il n'y a aucune mesure à prendre.
- **Le groupe poursuit normalement son activité.**

4. Mesures pour les encadrants présentant des symptômes

- Si un encadrant présente des symptômes et répond à la définition de cas possible COVID-19, il doit être écarté et testé.
- Si le **test est positif**, c'est un cas confirmé.

CONSÉQUENCES POUR LA COLLECTIVITÉ POUR LES ENFANTS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE MATERNELLE

Le groupe est considéré comme contact haut risque (contact étroit)

→ L'activité du groupe **doit être arrêtée** pendant 14 jours.

CONSÉQUENCES POUR LA COLLECTIVITÉ POUR LES ENFANTS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Si la distance physique (plus d'1,5m) a bien été respectée par l'encadrant, les élèves sont contacts à bas risque.

- Il n'y a pas de test ni de quarantaine mais une information doit être transmise aux parents (cf. les lettres-type).
- Il faut surveiller l'apparition éventuelle de symptômes durant 14 jours chez les enfants et adultes avec lesquels il a été en contact.
- **Le groupe poursuit normalement ses activités.**

5. Mesures à partir de 2 cas COVID-19 positifs confirmés (cluster)

A partir de 2 cas COVID-19 positifs confirmés endéans 14 jours au sein d'un même groupe (enfants fréquentant l'école maternelle, primaire, secondaire), on considère qu'il s'agit d'un **cluster** :

- Tout le groupe doit être testé, sauf les enfants fréquentant la maternelle.
- Le PSE/responsable de la santé et des soins doit contacter l'AVIQ ou la COCOM, qui prendra les mesures nécessaires.

6. Situation d'enfants contacts de contacts

Un enfant qui est en contact (à l'accueil, dans le ménage) d'une personne elle-même un contact étroit asymptomatique **poursuit normalement ses activités**. Il peut donc venir à l'activité, participer à la garderie. Il n'y a aucune mesure particulière à prendre.

7. Recherche des contacts (tracing)

Gestion de cas ATL

- SIGNALEMENT D'UN CAS DE COVID-19

Lorsqu'un cas est confirmé, et qu'il a fréquenté l'activité au cours des deux jours qui ont précédé l'apparition des symptômes, le centre d'appel de l'AVIQ/COCOM informe :

- le service PSE pour l'accueil extrascolaire se déroulant dans l'école. Le service prend ensuite contact avec la direction de l'établissement pour l'informer des mesures à prendre.
- Le responsable de la santé et des soins pour les autres activités ou la direction de l'opérateur (un échange est nécessaire entre eux).

- RECHERCHE DES CONTACTS (TRACING)

- a) AES se déroulant dans une école :

Se référer à la « Procédure pour la gestion des cas et des contacts Covid-19 en collectivités d'enfants : écoles (services PSE et centres PMS WBE) »

- b) Autres activités

Le responsable de la santé et des soins transmet la liste des participants à l'activité, ainsi que celles des personnes extérieures présentes dans le groupe (voir point d. registre de présence du protocole d'organisation de l'ATL)

ANNEXE : Sciensano - MESURES POUR LES CONTACTS D'UNE PERSONNE AVEC COVID-19 (version du 14/08/20) - EXTRAITS RELATIFS AUX PUBLICS SCOLAIRES

Contacts à haut risque ou contacts étroits

Pour les personnes suivantes le risque de contamination est considéré comme « élevé ». Ces personnes sont appelées « contacts étroits » :

- Une personne avec un contact cumulatif d'au moins 15 minutes à une distance de < 1,5 m, face à face⁴, par exemple lors d'une conversation. Une personne qui se trouvait dans la même pièce / environnement fermé avec un patient COVID-19 pendant plus de 15 minutes, où une distance de 1,5 m n'a pas toujours été respectée et/ou où des objets ont été partagés. Cela comprend, entre autres, les cohabitants [...].
- Une personne qui a eu un contact physique direct avec un cas COVID-19.
- Une personne qui a eu un contact direct avec des excréments ou fluides corporels d'un patient COVID-19, par exemple pendant les embrassades ou le bouche à bouche, ou un contact avec des vomissements, selles, glaires etc.
[...]
- Une personne qui a voyagé avec un patient COVID-19 pendant plus de 15 minutes, dans n'importe quel moyen de transport, assis à deux sièges de distance (dans n'importe quelle direction) du patient. [...]
- Un voyageur revenant d'une zone rouge et zone orange⁵.

Pour les enfants (milieu d'accueil, école maternelle et école primaire), la classification du risque dépend notamment de l'âge du cas index.

Contacts à faible risque

Pour les personnes suivantes, le risque de contamination est considéré comme « faible » :

- Une personne qui a eu moins de 15 minutes de contact avec un patient COVID-19 à une distance de <1,5 m (face à face)
- Une personne qui se trouvait dans la même pièce / environnement fermé avec un patient COVID-19 pendant moins de 15 minutes à une distance < 1,5 m. Cela comprend entre autre **tous les enfants de la même section dans une crèche/maternelle (<6ans)**, des personnes qui travaillent dans la même pièce⁶ [...].

[...]

Pour les enfants (milieu d'accueil, école maternelle et école primaire), la classification du risque dépend notamment de l'âge du cas index.

⁴ En cas de séparation complète par une paroi en plexiglas, ceci n'est pas considéré comme un contact face à face.

⁵ A noter que pour les personnes revenant d'une **zone orange**, un test et la quarantaine sont **recommandés**, mais non obligatoires.

⁶ En dehors des voisins proches si une distance de 1,5 m n'était pas respectée